

VILLE DE VERSOIX RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 10 octobre 2022 de 20h00 à 23h30

Lieu: Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLACE PAR
Présidente	M. de Terwangne	х		
Vice-Président	X. Henauer	Х		
Secrétaire	R. Lima	Х		
Conseillers municipaux	D. Bourbala	х		
	J. Brünisholz	Х		
	A. Chaudieu	Х		
	S. Conus	Х		
	B. Curvaia	Х		
	J. Diaz	Х		
	T. Foster	Х		
	ЈР. Карр	Х		
	JM. Leiser	Х		
	J. Marquis	Х		
	P. Marro	Х		
	E. Matias Ramos		Х	
	C. Miche	Х		
	L. Monnot-Crespi	Х		
	G. Pinto-Pereira	Х		
	A. Riat	Х		
	D. Ricci	Х		
	A. Sauter Caillet	Х		
	E. Schmied	Х		
	C. Schneckenburger	Х		
	S. Sidler		Х	
	E. Tamone	х		
	C. Varonier	х		
	B. Zeder	х		
Maire	O. Enhas	Х		
Vice-Maire	C. Lambert	Х		
Conseillère administrative	J. Tchamkerten	х		
Secrétaire générale adjointe	ML. Possa	х		
Rédaction PV	CA. Mareemootoo	Х		

Ordre du jour :

- 1. Exhortation et introduction
- 2. Approbation de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022
- 4. Communications du Bureau du Conseil municipal
- 5. Présentation du projet de budget 2023 de la Ville de Versoix
- 6. Délibérations
 - a. D 10 « Crédit de CHF 820'425.- pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'infirmerie et les gardiens de piscine du Centre Sportif de Versoix, avec travaux annexes et installation de panneaux solaires photovoltaïques »
 - b. D 11 « Crédit de CHF 132'000.- pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'immeuble du Boléro »
 - c. D 12 « Crédit de CHF 1'100'000.- réaménagement et mise en zone de rencontre 20 km/h - chemin de Pré-Colomb, mise à ciel ouvert du bief de Pont-Céard et aménagement du parvis côté route de Suisse »

7. Motions

- a. M 11 « Pour une mise à disposition systématique des documents d'accompagnement des séances du Conseil municipal sur internet »
- M 12 « Pour rénover le cynodrome afin de le mettre à disposition des associations et de la population versoisienne »
- c. M 13 « Pour la réalisation en urgence de nouvelles places de crèche »
- d. M 14 « Création d'une fondation intercommunale pour les infrastructures sportives »
- e. M 7-A Rapport du Conseil administratif concernant la motion « Pour établir une stratégie permettant d'assurer une continuité d'une présence efficace de la Police municipale sur le territoire de Versoix »
- 8. Résolutions
- 9. Questions
- 10. Pétitions
- 11. Communications du Conseil administratif
- 12. Communications des membres du Conseil municipal
- 13. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, à Mme la Secrétaire générale adjointe et à Mme la procès-verbaliste. Elle salue M. Virgile André, chef du service des Finances, et M. Christian Séchaud, Secrétaire général ainsi que la presse et le public. Mme E. Matias Ramos et M. S. Sidler sont excusés.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence de demande de modification, l'ordre du jour est approuvé.

3. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

Les modifications ci-dessous sont apportées au PV de la séance du 12 septembre 2022 :

- Page 15, dernier §: Mme Chaudieu signale que dans la section « Parole au public » pages 15 et 16, les propos de Mme Véronique Schmied ne sont pas transcrits dans leur entièreté. Pour mémoire, Mme Schmied a évoqué le recours gagné au Tribunal Fédéral concernant la construction de l'immeuble Modulis sur la route Suisse. Je demande pour plus de précisions que ses propos soient relayés in extenso dans le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 septembre 2022.
- Pages 5 et 6, « Discussion », corrections :
 - « La commission aménagement et transports des travaux se penche sur ce sujet »
 - « Il propose le renvoi de cette motion à la commission aménagement et transports des travaux »
 - « ... une autre partie qui nécessitera des approfondissements et des réflexions à avoir au sein de la commission aménagement et transports travaux »
 - « Le renvoi à la commission aménagement et transports travaux de la motion ».
- Page 10, point 4, modification: « Question orale de Mme Schneckenburger qui demande la publication sur le site internet de la commune d'un plan schématisé du parcours des bus TPG du schéma des horaires et des parcours des bus TPG sur la commune, de même que le plan des itinéraires piétons situés sur le territoire versoisien. Mme Schneckenburger propose d'ajouter sur le dépliant des itinéraires piétons, les arrêts des bus (à l'occasion d'une réédition de ce dépliant) ».
- Page 6, alinéa b, 6ème §, correction : « Ce rapport, qu'il qualifie de très court, le laisse sur sa faim fin . Il constate en effet que le CA a confirmé le report de ce projet de valorisation, qui ne présenterait selon lui que peu d'intérêt pour la Fondation Samuel May, alors qu'on ne comprend pas même à lecture du rapport si celle-ci a été contactée, comme le demandait la motion. » Il constate en effet que le CA a décidé le report de ce projet de valorisation et ne comprend pas que la Fondation Samuel May considère que ce projet ne présente que peu d'intérêt.
- Page 14, 2^e §, modification: « M. Lambert prend la parole pour dire qu'il n'est pas d'accord avec les propos de M. Marquis. Les rapports de commission arrivent après et non plus avant les projets de délibération. Les projets se préparent et constate qu'avec le nouveau règlement, les commissions arrivent après et non plus avant la délibération ».

<u>Vote</u>: Muni des modifications mentionnées ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022 est accepté par 23 oui, aucun non et 1 abstention d'usage avec remerciements à son auteure (24 votants).

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

4.1. Hommage à M. Jean-Claude Rothlisberger, Conseiller municipal de 1979 à 1983 et de 2000 à 2020, décédé en septembre 2022.

« C'est en 1963 que Monsieur Rothlisberger adhère au parti socialiste. Sa carrière politique débute à Versoix le 29 octobre 1979, jour de son assermentation par Monsieur Jean-Pierre Marquis, Président du Conseil municipal.

Pour des raisons professionnelles, il fera une pause de 17 années et reviendra parmi nous le 10 avril 2000 remplaçant son collègue de parti, Monsieur Serge Leibzig, démissionnaire. Il sera assermenté par Monsieur Patrick Malek-Asghar.

Dès le 1er juin 2004 jusqu'au 31 mai 2005, il assumera la fonction de Président du Conseil municipal et emmènera tous les élus à Amsterdam pour la sortie du Conseil municipal.

Notre élu a siégé dans les commissions : Travaux (Président de nombreuses années) — Bâtiments -Sports — Urbanisme — Plan Directeur communal — commission ad hoc Ecogia — commission ad hoc Pétition et Règlement du Conseil municipal ainsi qu'auprès de la FIVEAC.

Du temps, il en a consacré pour notre commune, notamment au sein de la Fondation Samuel-May de 2003 à 2020 – 17 années ainsi qu'au sein de la Fondation EMS Bon-Séjour de la Ville de Versoix de 2006 à 2020 – 14 années.

Sa carrière politique au sein de notre commune s'achève le 31 mai 2020. Qu'il soit remercié pour ses loyaux services et son engagement au sein de notre ville. »

- **4.2.** Le Conseil municipal se fait une joie et un honneur d'organiser la prochaine Fête de l'Escalade le 9 décembre 2022. Un document circule afin que les Conseillers municipaux puissent s'inscrire aux différentes tâches.
- **4.3.** Invitation aux 150 ans de la Caisse publique de prêts sur gages le 11 novembre 2022 à 15h00 à Uni Mail. S'adresser à Mme Possa en cas d'intérêt.
- **4.4.** Séance d'échanges avec les CFF le 14 octobre 2022 à l'hôtel Montbrillant à Genève. Le but de cette séance est de faire le point sur le développement et les travaux qui vont se dérouler dans les communes du canton de Genève.
- **4.5.** Invitation à participer à l'évènement « Et si on éteignait », marche nocturne le 12 octobre 2022 à 19h30. Rendez-vous à l'arrêt de bus de la Pelotière. Suivie d'un atelier de concertation le 13 octobre 2022 à la salle communale Lachenal, organisé par l'agence Radiance35, une agence belge d'urbanisme nocturne, travaillant à l'international.
- **4.6.** Publication sur l'Extranet du tableau des jetons de présence au premier semestre 2022 après la séance de ce jour.

5. PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2023 DE LA VILLE DE VERSOIX

Mme Tchamkerten prend la parole :

« C'est l'automne, l'automne est synonyme de préparation, de présentation et de vote d'un budget pour l'année prochaine. Le vote du budget est avec le vote des comptes l'un des deux moments forts de la vie politique d'une commune. Vous serez invités, Chers conseillers et conseillères, à voter une autorisation de dépenses pour que le Conseil administratif puisse mener à bien les réalisations des différents projets qui concernent les diverses politiques publiques dont nous avons la charge et plus globalement pour répondre aux besoins de la population.

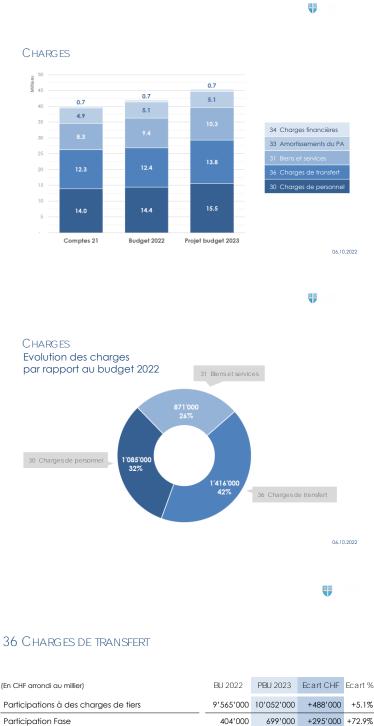
Le Conseil administratif a donc l'avantage de vous présenter un projet de budget ambitieux, qui permet de mettre en place une première réponse face aux nombreux défis qui nous attendent, défis climatiques, défis énergétiques, défis sociaux. Ce budget est un premier pas en direction d'une transition énergétique qui s'avère plus que nécessaire mais qui sera très coûteuse, en termes d'investissements mais aussi, à certains moments en ressources de personnel. Cependant le Conseil administratif estime que cette transition ne doit pas se faire au détriment des autres services à la population.

Avant de passer à la présentation proprement dite, je souhaite remercier chaleureusement tous les services communaux qui ont œuvré à la préparation de ce projet de budget depuis le début de l'été. Je remercie plus particulièrement le chef de service des finances, Monsieur Virgile André, qui travaille depuis quelques semaines d'arrache-pied et qui use de tout son talent pour vous préparer des documents clairs, lisibles et attractifs. Tous ces documents, vous les avez reçus le 30 septembre : le projet de budget (qui comporte les lignes à 2 niveaux de fonction et 2 niveaux de nature), accompagné de 4 annexes, le compte de résultats détaillé, le plan des investissements détaillé, le plan financier quadriennal et le budget de l'ORPC Valavran. »

A l'aide d'une projection sur grand écran, Mme Tchamkerten effectue la présentation du projet de budget 2023 de la Ville de Versoix. Elle rappelle tout d'abord le contexte et les faits suivants :

- budget 2022 établi avec de fortes économies de charges
- comptes 2021 bien meilleurs qu'attendu
- prévisions fiscales pour 2022-2023 dans la continuité de 2021 plutôt réjouissantes
- suppression des mesures d'économies demandées en 2022
- rééquilibrage des ressources par rapport aux besoins.

Charges



(En CHF arrondi au millier)	BU 2022	PBU 2023	Ecart CHF	Ecart %
Participations à des charges de tiers	9'565'000	10'052'000	+488'000	+5.1%
Participation Fase	404'000	699'000	+295'000	+72.9%
Autres subventions communales	1'256'000	1'454'000	+198'000	+15.8%
Amort. participations et subventions d'invest. du PA	167'000	183'000	+15'000	+9.2%
Total sans subventions en nature	11'392' 000	12'388' 000	+996'000	+8.7%
Subventions en nature	982'000	1'402'000	+420'000	+42.8%
Total	12'374' 000	13'790' 000	+1 ' 416 ' 000	+11.4%
En % du budget global	29.5%	30.3%		
(sans les subventions en nature)	(27.8%)	(28.1%)		

06.10.2022

Les subventions en nature (mise à disposition de salles et matériel pour associations) sont une pure écriture comptable qui n'a pas d'incidence sur le compte de résultats.



36 CHARGES DE TRANSFERT Participations à des charges de tiers

(En CHF arrondi au millier)	BU 2022	PBU 2023	Ecart CHF	Ecart %
Cotisations GIAP	1'428'000	1'639'000	+211'000	+14.8%
Cotisations ACG, SIACG	381'000	467'000	+86'000	+22.7%
Frais perception impôts	770'000	855'000	+85'000	+11.1%
Participation SIS	808'000	865'000	+57'000	+7.0%
Subvention Fondation petite enfance	4'728'000	4'780'000	+51'000	+1.1%
Participations diverses	483'000	496'000	+13'000	+2.7%
Compensation financière communes françaises	967'000	950'000	-17'000	-1.7%
Total	9'565'000	10'052' 000	+488'000	+5.1%
En % du budget global	23.3%	22.8%		

06.10.2022



36 CHARGES DE TRANSFERT Autres subventions communales

(En CHF arrondi au millier)	BU 2022	PBU 2023	Ecart CHF	Ecart %
Cohésion sociale	672'000	787'000	+115'000	+17.1%
Transports publics	125'000	176'000	+51'000	+40.5%
Développement durable	-	20'000	+20'000	-
Culture	185'000	200'000	+15'000	+8.1%
Sports	237'000	248'000	+11'000	+4.6%
Divers	36'000	23'000	-13'000	-36.3%
Total	1'256' 000	1'454' 000	+198 ' 000	+15.8%
En % du budget global	3.1%	3.3%		

06.10.2022



30 CHARGES DE PERSONNEL

Divers secteurs renforcés (nouveaux postes):

- Informatique 0.5 EPT
- Communication 0.5 EPT
- Services des bâtiments / Gérance 1 EPT (dès juin)
- Police Municipale 1 EPT (dès septembre)
- Cohésion sociale 0.8 EPT

Indexation et augmentation des salaires :

- Indexation de 3% sur tous les salaires
- Augmentation 1.2% en fonction des évaluations annuelles



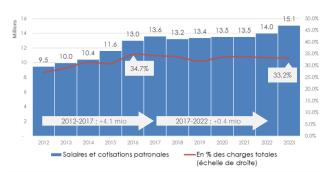
30 CHARGES DE PERSONNEL

(En CHF arrondi au millier)	BU 2022	PBU 2023	Ecart CHF	Ecart %
Indemnités des autorités	434'000	434'000	-	-
Salaires	10'980'000	11'680'000	+699'000	+6.4%
Cotisations patronales	2'899'000	3'242'000	+343'000	+11.8%
Autres charges	114'000	157'000	+43'000	+37.8%
Total	14'427' 000	15'511' 000		+7.5%
En % du budget global	34.4%	34.1%		

06.10.2022



30 CHARGES DE PERSONNEL (sans les indemnités des autorités)





31 BIENS, SERVICES ET AUTRES CH. D'EXPLOITATION

(En CHF arrondi au millier)	BU 2022	PBU 2023	Ecart CHF	Ecart %
Adaptation selon années précédentes	1'873'000	2'174'000	+301'000	+16.1%
Hausse de prix énergie et traitement déchets	1'424'000	1'629'000	+204'000	+14.4%
Nouveaux projets, développement de prestations	401'000	584'000	+183'000	+45.7%
Honoraires et frais d'étude (pour projet invest.)	182'000	272'000	+90'000	+49.5%
Hausse de prix biens et services (hors énergie)	1'329'000	1'411'000	+82'000	+6.2%
Autres charges	4'223'000	4'233'000	+10'000	+0.2%
Total	9'431'000	10'302'000		+9.2%
En % du budget global	23.0%	23.4%		

06.10.2022



34 Charges financi**è**res

(En CHF arrondi au millier)	BU 2022	PBU 2023	Ecart CHF	Ecart %
Intérêts des emprunts	401'000	431'000	+30'000	+7.4%
Entretien terrains et immeubles du PF	259'000	281'000	+22'000	+8.3%
Frais d'acquisitions des capitaux	-	5'000	+5'000	-
Total	660' 000	716' 000		+8.5%
En % du budget global	1.6%	1.6%		

06.10.2022

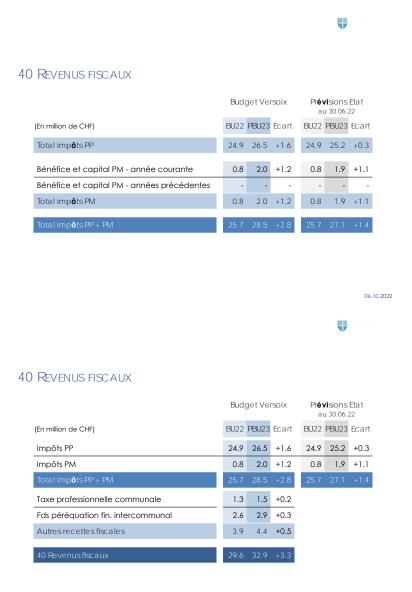
Revenus



40 REVENUS FISCAUX

	Budget Versoix		Pr évi sions Etat au 30.06.22			
(En million de CHF)	BU22	PBU23	Ecart	BU22	PBU23	Ecart
Revenu et fortune PP – année courante	20.3	21.1	+0.8	20.3	20.6	+0.3
Impôt à la source	4.4	4.3	-0.1	4.4	4.3	-0.1
Impôt s/les prestations en capital	0.2	0.3	+0.1	0.2	0.3	+0.1
Total imp ô ts PP - ann é e courante	24.9	25.7	+0.8	24.9	25.2	+0.3
Revenu et fortune PP - années précédentes	-	0.8	+0.8	-	-	-
Total imp ô ts PP	24.9	26.5	+1.6	24.9	25.2	+0.3

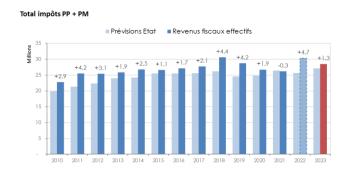
Pour les personnes physiques, on observe une différence entre les prévisions de l'Etat et les revenus effectifs.



On note une taxe professionnelle communale en augmentation de CHF 200'000.- et une tendance à la hausse. Le fonds de péréquation est également en hausse.



40 REVENUS FISCAUX



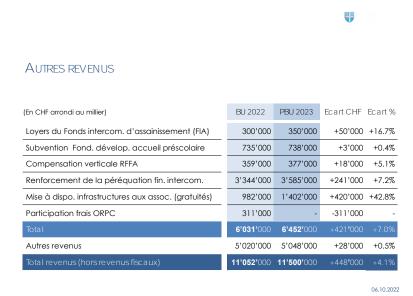
06.10.2022

On observe des revenus fiscaux toujours au-dessus sauf en 2021, qui est une année particulière. Pour 2022, l'Etat nous annonce 4,7mio en plus (Personnes morales + correctifs). Pour 2023, nous prévoyons 1,3mio en plus (=4,8%).





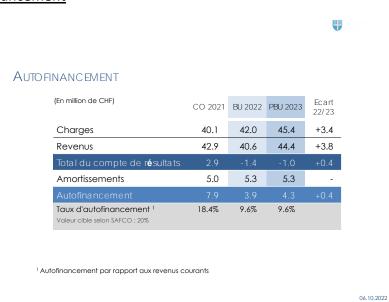




A noter que le renforcement de la péréquation n'intègre pas la proposition votée par l'ACG lors de son AG du 22 juin dernier mais qui n'est pas encore votée au Grand Conseil.

Les autres revenus comprennent les repas des cuisines scolaires, les revenus des locations (appartements ou locaux commerciaux), les abonnements et recettes des parkings, les amendes communales, la redevance SIG et les quelques revenus du Festichoc.

<u>Autofinancement</u>

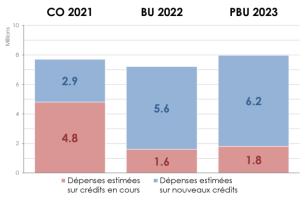


En observant les chiffres d'une manière globale, on constate un excédent de charges de 1mio, bien en-dessous du déficit autorisé par l'Etat suite à la votation de la RFFA. Notre limite est à 1,8mio. Cet excédent de charges est le plus bas des 5 dernières années. L'autofinancement est en légère augmentation de CHF 400'000.-.

Investissements



INVESTISSEMENTS



06.10.2022



INVESTISSEMENTS

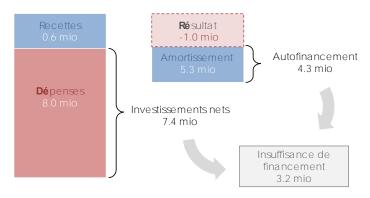
(En million de CHF)	Cr é dit Brut	Dé penses 2023	Recettes 2023	
Crédit en cours	44.9	1.8	0.1	
Demande de crédit en 2022	5.6	3.3	0.1	
Demande de crédit en 2023	14.5	2.9	0.4	
Demande de crédit en 2024 et plus	43.0	-	-	
Investissements du PA	108.0	8.0		
Investissements du PF ¹	1.7	1.7	-	
Total investissements (PA+PF)	109.7	9.7	0.6	

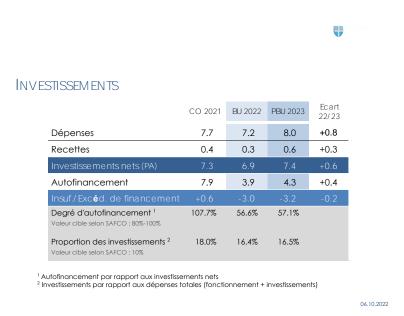
 $^{^{\}rm I}$ Les investissements du PF ne sont pas comptabilisés dans le compte des investissements, mais directement à l'actif du bilan. Selon MCH2, ils sont considérés comme des placements.

06.10.2022



INVESTISSEMENTS





Mme Tchamkerten rappelle les éléments importants de ce projet de budget 2023 :

- charges en forte hausse : hausse des prix depuis début 2022 ; effet de rattrapage par rapport aux derniers budgets
- charges de personnel en hausse: indexation des salaires de 3%, augmentation des salaires de 1.2% et créations de 5 nouveaux postes (3.7 EPT)
- revenus fiscaux en forte hausse: correctifs prudents selon les observations des années précédentes; impôts sur les personnes morales en augmentation
- déficit acceptable : le plus bas des cinq dernières années, largement inférieur au déficit autorisé par l'Etat
- dépenses d'investissements adaptées aux ressources financières disponibles.

En conclusion, Mme Tchamkerten relève les points suivants :

« Malgré une conjoncture que certains considèrent plutôt comme pessimiste, un contexte mondial instable, le Conseil administratif se veut résolument optimiste, suivant en cela les prévisions de l'Etat. Un projet de budget ouvert sur l'avenir, entreprenant qui apporte une première réponse aux nombreux défis à venir. Un budget avec une prévision de déficit mesuré, le plus bas des 5 dernières années et en-dessous de la limite autorisée par l'Etat, un taux de centime additionnel au même niveau (45,5) et une dette qu'il n'est pas prévu d'augmenter l'année prochaine. Pour rappel il n'y a pas de débat ni de questions aujourd'hui. Le projet de budget est entre vos mains, vous pourrez en débattre dans chaque commission à 2 reprises (une séance de présentation et une séance de vote). Je vous invite à adresser vos questions (et le plus tôt sera le mieux) au président de chaque commission. Ainsi chaque président pourra les rassembler et les faire remonter au chef de service et au conseiller administratif délégué, nous pourrons ainsi préparer des réponses adéquates et documentées.

Je vous souhaite bonne réception de ce projet de budget 2023. Je vous souhaite des échanges fructueux et constructifs au sein des différentes commissions et au sein de vos groupes politiques. Je vous retrouve le 21 novembre pour le vote du budget 2023. »

6. **DELIBERATIONS**

a. D 10 « Crédit de CHF 820'425.- pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'infirmerie et les gardiens de piscine du Centre Sportif de Versoix, avec travaux annexes et installation de panneaux solaires photovoltaïques »

Rapport de la commission bâtiments, gérance et protection de la population M. Varonier prend la parole :

« Les débats à la commission BGPP ont porté principalement sur l'accès aux PMR en demandant d'inclure un lift afin de leur permettre l'accès à la piscine ce qui a été accepté à la majorité. Il y a eu aussi une question concernant la possibilité d'intégrer dans le nouveau bâtiment un vestiaire pour les handicapés. La réponse à cette question est que cela remettrait le projet à l'étude et qu'actuellement ils peuvent se changer dans le bâtiment du CSV et que cela ne pose apparemment pas de problème. Il y a eu aussi des remarques sur le coût du bâtiment qui semble un peu élevé. Au final, la commission du BGPP a accepté la délibération par 7 oui et 2 abstentions. Je vous invite donc à accepter ce projet et je vous remercie de votre attention. »

Rapport de majorité de la commission culture, sports et manifestations

M. Marquis précise qu'il prend la parole en suppléance à M. Sidler, absent excusé ce soir. Il considère que ce projet de construction d'un local pour gardien n'a a priori rien à faire avec l'exercice d'un sport. Toutefois, ce projet permettra de manière indirecte de libérer des locaux à l'entrée du bâtiment et de gagner en place pour l'association locale Versoix Athlétisme sur le site du CSV. Par ailleurs, ce projet permettra de réaliser certains travaux d'entretien et petites améliorations à l'espace « piscine ». Enfin, M. Marquis signale qu'une discussion a eu lieu au sein de la commission concernant une vision globale pour le site du centre sportif et la nécessité pour une majorité de lancer une étude à ce sujet. La commission a préavisé favorablement cette demande de crédit par 7 voix contre 2 et recommande chaudement au Conseil municipal d'en faire de même.

Rapport de minorité de la commission culture, sports et manifestations

M. Conus prend la parole :

« Le rapport de minorité tient à souligner que l'installation de panneaux solaires est une excellente initiative. Également, la création d'une surface ombragée permettant une surveillance sans craindre une insolation est une nécessité tout comme la modification de l'approvisionnement en eau des douches et des pédiluves.

En ce qui concerne le remplacement du cabanon des gardiens, L'estimation est toute autre.

Comme le précise le message dont les commissions ont pris connaissance, ce cabanon – provisoire – est installé là depuis 2001, après avoir été déjà récupéré sur un chantier prenant fin.

Cela fait donc plus de 20 ans, soit 4 législatures, que nous aurions pu, que nous aurions dû, nous préoccuper de le remplacer.

En parallèle, les associations faisant un usage régulier des installations de notre centre sportif, ne cessent – à juste titre – de faire part de leurs besoins de locaux divers, poussés par le succès de leurs activités respectives. Il en est de même en ce qui concerne la fréquentation du petit bassin dit "d'apprentissage", totalement envahi et surchargé pendant les vacances d'été.

Il nous faut repenser les aménagements de notre centre sportif communal dans son ensemble. Il faut cesser d'agir par petites touches et constamment dans l'urgence parce que nous n'avons pas été prévenants.

Ce qui semble être un mode de fonctionnement bien établi dans notre commune vient encore d'être démontré très récemment avec le projet d'installation de panneaux solaires sur le toit du Boléro ou les mains courantes dans les rampes d'accès de la toute nouvelle vélostation.

Ce n'est pas ce que nos citoyens attendent de nous.

Certes, le remplacement de la loge des gardiens ainsi que l'infirmerie est indispensable, mais allons-nous continuer encore longtemps cette politique de puzzle, pièce par pièce, rapportée chaque fois ?

Depuis combien de temps parlons-nous de rénover notre centre sportif ? Depuis combien de temps parlons-nous d'une piscine couverte ? D'une salle multisports ?

Lorsqu'on interroge les jeunes de Versoix concernant leurs préférences sportives, une bonne partie nous fait part – avec grand enthousiasme – de leur envie de plongeoirs ! Ils nous disent même, sans qu'on leur demande, que cela augmenterait fortement le taux de fréquentation de la piscine pendant toute la saison !

C'est pour cette raison qu'une minorité d'entre nous a voté contre le remplacement du trop vieux cabanon des gardiens. Nous espérons que vous comprendrez qu'il est plus que temps de penser et d'agir de manière concertée et globale en ce qui concerne le sujet du centre sportif de Versoix, de sa piscine et plus globalement de la politique des sports dans notre commune.

Merci. »

Rapport de la commission du développement durable

M. Pinto-Pereira prend la parole :

« Ayant une forte connotation "développement durable", ce crédit a été présenté une première fois en commission éponyme en date du 30 août dernier au cours de laquelle le chef du service des Bâtiments a fait une présentation axée principalement sur les panneaux solaires et la structure du bâtiment. Le volet "développement durable" a lui été abordé par le responsable même du service "développement durable".

Il a été précisé que le but est d'avoir un bâtiment autosuffisant d'un point de vue énergétique, que les matériaux utilisés sont durables et que les panneaux solaires qui viendront prendre place sur le couvert situé entre les deux grands bassins, permettront de répondre aux besoins de consommation des pompes qui filtrent les bassins (entre 12 et 14 kW).

Il a également été question de trouver une solution à la trop faible utilisation des douches et pédiluves menant aux bassins, trop souvent esquivés par les baigneurs, apportant avec eux nombre d'impuretés dans les bassins. Actuellement l'eau est entre 12°C et 16°C. La solution passant par la pose d'un échangeur permettant de préchauffer l'eau des pédiluves et des douches à la même température que celle des bassins est retenue. Elle rendra leur utilisation plus agréable, permettant ainsi à ces installations de jouer leur rôle.

Lors de sa séance du 27 septembre dernier, il est porté à la connaissance des commissaires la proposition formulée en commission "bâtiments, gérance et protection de la population" d'ajouter au message un dispositif d'accès à l'eau pour les personnes à mobilité réduite. Bien que salué, il est relevé l'absence de vestiaire pour les PMR au sein de l'espace piscine. Ces derniers devront donc utiliser les WC PMR pour se changer.

Riches de ces informations les commissaires ont, en date du 27 septembre dernier, préavisé par 7 oui et 2 abstentions favorablement la demande de crédit ici discutée. »

Rapport de majorité de la commission finances, administration et économie M. Ricci prend la parole :

« La commission FAE s'est penchée sur les aspects financiers de ce dossier. Des remarques ont été formulées quant au nouveau local dont le prix est assez élevé mais actuellement une construction bien isolée coûte un certain prix. Il a été soulevé la proposition d'accès à des personnes à mobilité réduite. Cet objet devrait repasser en commission technique. C'est par 6 oui et 2 non que cette enveloppe de CHF 820'425.- a été acceptée par la commission FAE. »

Rapport de minorité de la commission finances, administration et économie M. Foster prend la parole :

« Madame la Présidente,

En regardant le plan des investissements on trouve 12 projets liés au CSV ou en tout cas au sport à Versoix.

L'investissement total pour 8 de ces 12 projets avec chiffres, y compris ce crédit, est de CHF 4.1 millions.

Parfois ces projets dépendent de la commission BGPP, parfois de la commission AT, parfois de la commission CS et finalement parfois de la commission CSM.

Madame la Présidente,

La minorité a trouvé que ce morcellement des projets importants liés au sport à Versoix est loin d'être satisfaisant et empêche la commission FAE d'effectuer son travail suivant les exigences du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes.

En effet, la minorité était persuadée qu'il faut une étude pluriannuelle pour tous ces investissements importants et sportifs, préparés par la commission CSM en collaboration avec les autres commissions.

Dans le plan des investissements on trouve une étude semblable programmée pour 2024 mais pour la minorité il faut repenser et avancer cette étude et la mettre avant tout nouvel investissement.

En l'absence d'une telle étude, la minorité a dû voter contre ce crédit. »

Discussion

M. Zeder considère qu'il s'agit d'un bon projet, en attendant des travaux plus importants au centre sportif. Il s'agit d'une plus-value pour les usagers et les employés de la piscine et d'un projet orienté résolument vers le développement durable (zone ombragée, utilisation de l'énergie renouvelable, augmentation de l'autonomie énergétique). Pour toutes ces raisons, M. Zeder indique que le PDC approuvera ce crédit.

M. Leiser prend connaissance de ce projet en regrettant l'absence d'un projet de couverture de la piscine actuelle. Il rappelle par ailleurs la période estivale d'ouverture et d'utilisation des infrastructures et espère que le bâtiment n'est pas chauffé ; au pire il serait climatisé. Il considère qu'il ne s'agit pas d'un local de travail mais de dépôt de matériel. Il n'est pas opposé en l'état à de nombreux points, mais la partie liée à la construction en dur du bâtiment l'empêche toutefois de voter l'ensemble.

En réponse à M. Leiser, Mme Enhas confirme que ce bâtiment sera occupé toute l'année car il s'agit du bureau de la personne qui s'occupe du centre sportif, raison pour laquelle le chauffage (adaptable selon les surfaces et les besoins) est prévu dans ce bâtiment.

M. Riat constate que ce dossier a été discuté en long et en large en commission. Ce bâtiment a en effet un certain coût compte tenu des installations prévues (panneaux solaires notamment), cette demande de crédit doit être accepté car il est temps d'avoir quelque chose de mieux au CSV.

M. Tamone tient à saluer la démarche autour de ce crédit qui a passé dans de nombreuses commissions. Il s'agit d'un sujet complexe qui fait l'objet d'analyses et de points de vue divers. Il relève également l'intérêt de la première présentation du message, ce qui a permis aux commissaires de poser un certain nombre de questions. Il s'agit un objet « exemple » sous l'angle de l'analyse et du travail accompli au sein des commissions, c'est pourquoi il tient à saluer le travail de l'administration et du Conseil administratif.

La parole n'est plus demandée et la Présidence procède au vote.

Délibération D10

Crédit de CHF 820'425.- destiné à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'infirmerie et les gardiens de piscine du CSV, avec l'installation de panneaux solaires photovoltaïques

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 13 juillet 2022, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population du 19 septembre 2022,

vu le rapport de la commission Développement durable du 27 septembre 2022,

vu le rapport de la commission Culture, sports et manifestions du 29 septembre 2022,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 6 octobre 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 18 oui, 5 non et 1 abstention,

- 1. De réaliser les travaux permettant la construction d'un nouveau bâtiment pour l'infirmerie et les gardiens de piscine du CSV, avec l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 820'425.- destiné à ces travaux.
- 3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir la dépense nette de CHF 820'425.- au moyen de 30 annuités dès l'année où ces travaux seront terminés, estimée à 2024.
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 820'425.
 - b. D 11 « Crédit de CHF 132'000.- pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'immeuble du Boléro »

Rapport de la commission bâtiments, gérance et protection de la population Mme Sauter Caillet prend la parole :

« Afin de répondre partiellement aux motions déposées le 12 septembre 2011 et le 25 septembre 2019 au Conseil municipal, une étude de faisabilité de nouvelles potentialités communales pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques a été réalisée fin 2020.

Parmi les diverses possibilités proposées, le bâtiment du BOLERO a été mis en évidence pour une nouvelle installation de panneaux solaires photovoltaïques.

En raison des emprises des superstructures d'ascenseurs et des conduits de ventilation en toiture, l'installation étudiée propose aujourd'hui une surface de 125 m2 de panneaux solaires photovoltaïques par rapport à une surface de toiture totale d'environ 467 m2 brut. La couverture solaire représenterait donc 27 % de la surface totale du toit.

Cette installation permettra de générer une puissance totale d'environ 24 kW crête et 22 MWh/an, soit l'équivalent de 6,6 % de la consommation annuelle du bâtiment et du parking.

Séance du 10.10.2022 Mairie de Versoix Conseil municipal

Toutefois, la consommation du bâtiment et du parking est bien plus importante que la production photovoltaïque proposée. Ceci est dû au fait d'une exploitation tant diurne que nocturne, avec notamment l'éclairage et la ventilation du parking, qui – soit dit en passant - représente environ 40 % de la consommation totale du site.

L'électricité produite par cette installation photovoltaïque sera ainsi directement autoconsommée, et ceci durant toute l'année.

Pour terminer, et bien que le message indique, je cite, « qu'il est prévu que les panneaux solaires seront de fabrication européenne », il semblerait que les cellules photovoltaïques ne soient aujourd'hui plus que produites en Chine. Il serait donc pour le moins judicieux de choisir des panneaux dont l'assemblage soit fait en Suisse, ou du moins en Europe.

Abordé le 30 mai dans les communications de la conseillère administrative, le projet a ensuite été présenté exhaustivement lors de la commission bâtiments, gérance et protection de la population du 22 août. Je tiens à remercier ici le chef de service, Monsieur Alfred Trummer, pour la qualité de ses explications.

Au bénéfice de toutes les informations reçues, la commission bâtiments, gérance et protection de la population, lors de sa séance du 19 septembre, a voté favorablement le message à l'unanimité des 9 commissaires présents. »

Rapport de la commission développement durable

M. Foster prend la parole :

« Madame la Présidente,

La commission développement durable a étudié cette demande de crédit lors de sa séance le 27 septembre 2022.

Avec ce projet la commune propose l'installation des panneaux photovoltaïque sur la toiture de l'immeuble du Boléro.

Pour les raisons techniques les panneaux ne couvriront que 27% de la surface de la toiture et leur production ne satisfera que 6 ou 7% de la consommation totale de cet immeuble.

Tout d'abord, les commissaires ont souligné l'importance de ce projet qui confirme encore une fois l'engagement de la commune à l'installation des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.

En plus, les commissaires :

- ont exprimé leur préférence pour les panneaux fabriqués en Suisse dans la limite du possible
- ont regretté que l'installation de ces panneaux n'était pas incluse dans le projet dès le début pour avoir une couverture plus importante à un coût par kW crête, moins élevé
- ont constaté que la production des panneaux ne couvrant que 6 ou 7% de la consommation de l'immeuble du Boléro, des résultats d'études concernant les possibilités de sobriété et d'économies énergétiques pour cet immeuble assez gourmand en énergie sont attendues.

Madame la Présidente, à la fin de ces discussions, la commission développement durable n'a pas hésité à préaviser favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit. »

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Varonier prend la parole :

« Les débats ont été brefs, il a été relevé qu'il était vraiment dommage de ne pas avoir prévu la pose des panneaux photovoltaïques lors de la construction ce qui aurait évité tous les coûts pour la sécurisation des lieux pendant les travaux, la pose d'échafaudage ainsi que les carottages pour le passage des câbles électriques dans le bâtiment.

Il a aussi été relevé le bienfait de l'autoconsommation pour une centrale et qu'il serait opportun de pouvoir diminuer la consommation du dit bâtiment. Au final, la commission FAE a livré un préavis favorable à l'unanimité. Je vous invite donc à approuver ce crédit.

Je vous remercie de votre attention. »

Discussion

M. Bourbala prend la parole :

« Le groupe PDC-Le Centre votera en faveur de ce crédit. Nous nous félicitons en effet de voir notre commune contribuer ainsi au développement de l'énergie solaire dans notre canton. Mais en même temps nous constatons que de nombreux projets d'installation solaire privés sont actuellement bloqués abusivement par le département du territoire, plus précisément par l'office du patrimoine et des sites. Nous souhaitons que notre commune intervienne auprès du Conseil d'Etat pour mettre un terme à situation insupportable. »

M. Kapp prend la parole:

« Nous sommes d'accord avec la pose de ces panneaux sur le boléro. Je saisis l'occasion à titre personnel pour rappeler qu'il n'y a que 6 ou 7 % qui sont ajoutés pour satisfaire la consommation du Boléro et du parking. Je pense qu'il ferait sens d'équiper la vélostation avec des panneaux solaires et de couvrir les murs en bétons de panneaux solaires le long de la rampe de la Gare. »

M. Lima rappelle, en guise d'historique, que les Vert.e.s présentaient en 2011 une motion qui allait dans le sens de la pose de panneaux solaires sur les toits des bâtiments. En 2019, le PLR a présenté une motion pour une valorisation des toits de Versoix. Au vu de la réalité actuelle, une motion devra prochainement être déposée pour la pose de panneaux solaires sur les façades des immeubles de Versoix.

M. Tamone souhaite mettre en lumière le fait qu'à l'époque des discussions sur la construction du Boléro, le groupe des Vert.e.s avait proposé de mettre des panneaux photovoltaïques, ce qui avait été refusé. Les temps changent, les Vert.e.s s'en réjouissent.

Mme Chaudieu signale qu'il existe des panneaux solaires/cellules photovoltaïques entièrement construits en Suisse.

M. Lambert tient également à rappeler que le Boléro avait à l'époque été cité en exemple à la Cité de l'énergie.

M. Curvaia fait part de sa satisfaction de constater que certains de ses collègues rebondissent sur les propositions qu'il a faites en commission

concernant la fabrication de panneaux solaire en Suisse, permettant ainsi de faire travailler les artisans suisses.

Mme Tchamkerten tient à préciser qu'un revenu sous forme de « prime solaire » et de « rétribution fédérale » d'environ CHF 10'000.- sont prévus. Par ailleurs, elle signale que le service de la gérance a prévu quelques mesures d'économies pour diminuer la consommation des bâtiments et du parking.

La parole n'est plus demandée et la Présidence procède au vote.

Délibération D11

Crédit de CHF 132'000.- destiné à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'immeuble du BOLERO

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 13 juillet 2022, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population du 19 septembre 2022,

vu le rapport de la commission Développement durable du 27 septembre 2022,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 6 octobre 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 24 oui, 0 non et 0 abstention,

- 1. De réaliser les travaux permettant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'immeuble du BOLERO.
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 132'000.- destiné à ces travaux.
- 3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir la dépense nette de CHF 132'000.- au moyen de 10 annuités dès l'année où ces travaux seront terminés, estimée à 2023.

- 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 132'000.-.
 - c. D 12 « Crédit de CHF 1'100'000.- réaménagement et mise en zone de rencontre 20 km/h - chemin de Pré-Colomb, mise à ciel ouvert du bief de Pont-Céard et aménagement du parvis côté route de Suisse »

Rapport de la commission bâtiments, gérance et protection de la population Mme Sauter Caillet prend la parole :

« Le quartier du Pré-Colomb, entre le chemin du Pré-Colomb et la route de Suisse, termine finalement sa mutation commencée en 2015-2016.

Compte tenu de l'augmentation inhérente au trafic lié aux différentes mobilités sur le chemin du Pré-Colomb, la Ville de Versoix propose de réaménager le chemin du Pré-Colomb en zone de rencontre dans le but d'améliorer la sécurité de la mobilité douce et de valoriser ce chemin qui fait partie d'un ensemble de cheminements à priorité piétonne dans le quartier. Le PLQ adopté en 2011 prévoit également la remise à ciel ouvert du Bief de Pont-Céard, sur son tronçon compris entre le chemin du Pré-Colomb et la route de Suisse.

Par ailleurs, l'aménagement de surface du parvis côté route de Suisse doit être coordonné avec la fin de réalisation des deux derniers bâtiments, lesquels seront terminés d'ici la fin de l'année.

Au vu des plantations projetées, notamment sur le parvis existant, les commissaires se sont enquis de la rationalité qu'il y avait à défaire ce qui a été fait il y a seulement quelques années et à de la possibilité de maintenir la piste cyclable au droit de l'arrêt de bus.

Par ailleurs, soucieux de la qualité des espaces verts projetés sur le parvis de la route de Suisse, les commissaires ont enjoint le CA, tout en respectant les engagements pris dans le cadre du projet d'utilisation rationnelle de l'eau et en de privilégiant des espèces ne nécessitant aucun arrosage supplémentaire que celui fourni naturellement par les précipitations, à veiller à réaliser des plantations de qualité qui "donnent envie".

Le projet a fait l'objet d'une présentation en commission aménagement et transports du 23 août, puis d'un vote en commission du 20 septembre 2022. Au bénéfice des informations reçues, la commission aménagement et transports, lors de sa séance du 20 septembre 2022, a voté favorablement le message à l'unanimité de ses 9 membres.

Je tiens à remercier ici le chef de service, Monsieur Michel Armand-Ugon, ainsi que son collaborateur Monsieur Flavio de Benedetto pour la qualité de leurs explications. »

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Foster prend la parole :

« Madame la Présidente,

La commission FAE a étudié cette demande de crédit lors de sa séance du 6 octobre 2022.

Les commissaires ont donné un préavis positif à l'unanimité des huit membres présents étant donné que ces aménagements représentent la contribution communale à un PLQ en force. Les commissaires ont néanmoins constaté que l'aménagement du parvis côté route de Suisse concerne un endroit où une solution satisfaisante est toujours attendue concernant la cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes.

Madame la Présidente, consciente que les discussions entre la commune et le canton continuent toujours à cet égard, la commission FAE propose que l'aménagement du parvis côté route de Suisse ne soit pas commencé avant la conclusion satisfaisante de ces discussions. »

Discussion

M. Lambert tient à préciser, concernant la partie chemin Pré-Colomb, qu'une demande de subvention sera effectuée auprès du FIDU (fonds intercommunal pour le développement urbain). Ces éléments n'ont pas encore été chiffrés et seront transmis ultérieurement. Une demande au fonds « environnement » des SIG devrait permettre une participation d'environ 50 % des CHF 200'000.- budgétés. Des discussions sont en cours avec l'office des transports concernant les fameuses pistes cyclables.

La parole n'est plus demandée et la Présidence procède au vote.

Délibération D12

Crédit de CHF 1'100'000.- réaménagement et mise en zone de rencontre 20 km/h - chemin de Pré-Colomb, mise à ciel ouvert du bief de Pont-Céard et aménagement du parvis côté route de suisse

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 17 août 2022, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 20 septembre 2022,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 6 octobre 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 24 oui, 0 non et 0 abstention,

- 1. De réaliser les travaux permettant le réaménagement et la mise en zone de rencontre 20 km/h du chemin de Pré-Colomb, la mise à ciel ouvert du bief de Pont-Céard et l'aménagement du parvis côté route de suisse.
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'100'000.- destiné à ces travaux.

- 3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir la dépense nette de CHF 1'100'000.- au moyen de 30 annuités dès l'année où ces travaux seront terminés, estimée à 2023.
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'100'000.-.

7. MOTIONS

 a. Projet de motion M 11 « Pour une mise à disposition systématique des documents d'accompagnement des séances du Conseil municipal sur internet »

M. Tamone prend la parole :

Pour une mise à disposition systématique des documents d'accompagnement des séances du Conseil municipal sur internet

Le Conseil municipal

vu l'article 29 de son règlement;

Vu la Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) ;

Vu les réponses apportées par le Conseil administratif suite à deux interpellations au sujet de la mise à disposition de documentation concernant le Conseil municipal sur le site de la commune ;

considérant :

- La nécessité d'avoir une politique communale transparente, lisible, claire et accessible à l'ensemble de nos citoyennes et citoyens ;
- L'évolution du fonctionnement des séances du Conseil municipal portée vers les échanges et moins sur la transmission d'information;
- Le besoin légitime des représentants et représentantes des médias et du public de pouvoir prendre connaissance, en amont des séances, des informations nécessaires à la compréhension des débats;
- La pratique de la Ville de Genève et de plusieurs autres communes genevoises qui mettent la documentation concernant le Conseil municipal sur leur site internet;
- La nécessité d'exploiter au mieux le potentiel numérique du site « versoix.ch »;

 La charge administrative quasi insignifiante pour déposer des documents en plus de ce qui est fait pour l'extranet (espace réservé aux élues et aux élus);

invite le Conseil administratif

à prendre les mesures immédiates pour que les documents d'accompagnement des séances du Conseil municipal (communications, messages, projets de délibérations, projets de motions, rapports du CA, rapports écrits des commissions, questions écrites, comptes, budgets, etc.) — à l'exception des documents sensibles et/ou de fonctionnement interne (calendriers des commissions, organigramme, distribution des jetons de présence, etc.) — soit systématiquement déposés sur le site internet de la commune de Versoix en même temps que sur l'extranet.

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Il y a bientôt 2 ans, nous avons choisi de faire évoluer le règlement du conseil municipal afin de rendre nos séances dynamiques et favoriser l'échange et le débat. En d'autres termes, d'attribuer toute sa dimension à la notion du mot politique compris dans sa définition étymologique politikos signifiant en grec « de la cité » et donc la possibilité de faire vivre et évoluer notre cité versoisienne.

Cette évolution a eu pour conséquence de réduire le temps consacré, durant nos séances plénières, à la présentation des contenus de nos dossiers puisque ceux-ci sont travaillés en amont au sein des différentes commissions ; le gain d'efficience est donc salutaire pour chacune et chacun d'entre nous.

Toutefois, ce gain a une répercussion sur le public et sur les journalistes qui assistent au Conseil municipal puisqu'elles et ils n'ont pas obligatoirement les éléments de connaissance nécessaires à la bonne compréhension de nos sujets et de nos débats.

Il s'agit donc de corriger ce défaut, sans pour autant remettre en cause l'entier de notre nouveau fonctionnement ou de pleurer une ancienne mécanique de fonctionnement qui avait par ailleurs largement démontré ses limites.

Cette motion vise simplement, comme cela est le cas dans d'autres entités communales, à déposer, avec un clic supplémentaire pour notre administration, la documentation nécessaire, non seulement sur notre espace restreint - l'extranet - mais également sur le site public de la commune afin que toute citoyenne et tout citoyen y ait accès.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, de réserver un bon accueil au présent projet de motion. »

M. Tamone ajoute:

« Je tiens à saluer le fait que des éléments ont très récemment évolué puisque notre Mairie vient de créer, pour le conseil municipal de ce soir un nouvel espace sur internet intitulé « Sur quels sujets le Conseil municipal se prononcera-t-il lundi 10 octobre ? » sur lequel on trouve les éléments des délibérations qui ont été traitées au point précédent.

Ainsi, cette motion demande de poursuivre la démarche et d'aller encore plus loin afin par exemple, que les autres documents utilisés ce soir soient également déposé sur le site à disposition des citoyennes et citoyens ainsi que les représentants des médias.

Il s'agit donc d'accomplir le dernier pas vers la transparence, la clarté et l'accessibilité des sujets traités par notre conseil à travers la validation de cette motion et sa rapide mise en œuvre. »

Discussion

La parole n'est pas demandée et la Présidente procède au vote.

Le renvoi au Conseil administratif de la motion M 11 « Pour une mise à disposition systématique des documents d'accompagnement des séances du Conseil municipal sur internet » est accepté par 22 oui, aucun non et 2 abstentions (24 votants).

b. <u>Projet de motion M 12 « Pour rénover le cynodrome afin de le mettre à disposition des associations et de la population versoisienne »</u>

M. Curvaia prend la parole :

Pour rénover le cynodrome afin de le mettre à disposition des associations et de la population versoisienne

Le Conseil municipal de la Ville de Versoix, vu l'article 29 de son règlement ;

considérant :

Que les bâtiments de l'ancien cynodrome sont laissés à l'abandon depuis 2016, ce qui les rend aujourd'hui inutilisables

Que la surface de course a été rendue à la zone agricole, qui est maintenant exploitée par un agriculteur versoisien

Qu'une partie du parking est déjà en cours de de désaffectation au profit d'une renaturation par l'Etat

Que ces bâtiments sont situés dans un environnement forestier très recherché par la population et qu'ils présentent un potentiel manifeste en faveur des familles et des associations de Versoix

Que ces bâtiments peuvent vivre une seconde vie et trouver leur utilité dans une commune où les espaces publics sont très sollicités par toutes les classes d'âge de la population

Que les différents espaces extérieurs, une fois aménagés, et éléments bâtis, une fois rénovés et mis aux normes, peuvent satisfaire de nombreuses activités de plein air, tout en permettant de disposer de locaux pouvant être fermés et chauffés

Les groupes : PDC (Le Centre), PLR et les Vert.e.s demandent au CA d'inscrire au budget des investissements un montant pour permettre la rénovation des bâtiments existants, de demander à l'Etat de retarder le changement d'affectation du parking jusqu'à plus ample informé, et de prévoir une exploitation de type participatif.

Discussion

M. Diaz prend la parole :

« Le 27 septembre, le PDC a déposé une motion sur le cynodrome, à laquelle nous nous sommes associés. Il est en effet souhaitable que des lieux appartenant à la Commune soient mis à disposition de ses habitants.

Le 16 septembre, 10 jours auparavant, le Centre envoyait un courrier à 80 associations locales s'enquérant par un sondage de leurs besoins et de leur intérêt pour une gestion participative de ce lieu.

La démarche est maladroite et la manœuvre grotesque.

Le groupe des Vert.e.s demande le renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale. »

M. Miche prend la parole :

« Le PLR a toujours soutenu la transformation du cynodrome en lieu d'accueil pour une vie associative et y travaille déjà. Sous l'impulsion de son président, la commission BGPP s'est rendue sur place, lors de sa séance du 22 août, afin de présenter le lieu aux commissaires. Nous avons fait une visite guidée des lieux et ensuite entamé une discussion au sein de notre commission. Je remercie Le Centre d'avoir proposé cette motion qui pour moi enfonce une porte ouverte même si elle est pertinente. Nous avons tous un intérêt commun pour que les associations de Versoix, qu'elles soient culturelles, sociales ou sportives, puissent profiter des lieux pour exercer leurs activités. De ce fait je me réjouis de voir avancer enfin les travaux liés à ce lieu et je vous propose le renvoi en commission BGPP. »

Le cynodrome a tout pour plaire. Ni trop loin, ni trop près. Les bâtiments s'y trouvant ne peuvent pas continuer à être utilisés sans un minimum d'investissement. Ce lieu doit être évidemment à disposition de la population, en privilégiant une utilisation familiale et associative. L'exploitation quant à elle doit être réfléchie sans pour autant exclure la possibilité que celle-ci soit effectuée par les services communaux. Le renvoi en commission BGPP me parait tout à fait pertinent.

Au nom du PDC, M. Ricci propose que cette motion soit traitée par le Conseil administratif. Il demande d'inscrire un montant aux investissements afin de permettre la rénovation du bâtiment existant. Ce projet concerne de manière transversale plusieurs services et plusieurs commissions également. Il propose le renvoi de cette motion au Conseil administratif, comme cela devrait être le cas pour toutes les motions

Mme Tchamkerten confirme que ce dossier est déjà traité au sein de la commission BGPP. Elle signale qu'un montant est d'ores et déjà inclus dans le budget de la gérance dans le but de prévoir un rafraîchissement des bâtiments. S'agissant du parking, elle précise que cela ne concerne pas l'Etat car il s'agit d'une partie communale.

Sur la question du renvoi en commission BGPP et cohésion sociale, M. Tamone précise que les Vert.e.s soulignent l'importance de se concentrer sur la dimension sociale de l'affectation du bâtiment.

Mme Schmied confirme que le PDC souhaite le renvoi au Conseil administratif pour une bonne coordination au niveau des réflexions autour du rafraîchissement du bâtiment et de la question des associations.

M. Leiser constate que ce projet de motion a été travaillé en amont. En tant qu'indépendant, il avait indiqué au parti Le Centre qu'il était pertinent d'aller de l'avant. Toutefois, il avait effectué une suggestion dont il n'a pas été tenu compte, à savoir la mise à disposition de ces infrastructures 365 jours par an, y compris pendant les week-ends et les vacances scolaires. Il réitère cette suggestion et propose un amendement dans ce sens. Il refusera l'investissement si les infrastructures ne sont pas mises à disposition de la population toute l'année.

M. Riat rappelle que ce dossier a été largement travaillé en commission BGPP. De nombreux commissaires se sont investis pour aller de l'avant dans le traitement de ce dossier au sein de la commission BGPP. Il relève l'importance de travailler main dans la main mais considère qu'il n'est pas pertinent de retourner ce dossier au Conseil administratif vu le nombre de commissaires qui se sont investis dans ce dossier. Il soutient le renvoi de cette motion en commission BGPP.

Au nom du groupe des Vert.e.s, Mme Sauter Caillet demande une suspension de séance avant le vote.

La Présidente accorde une suspension de séance de 5 minutes de 21h52 à 21h57.

M. Tamone indique que le groupe des Vert.e.s retire sa proposition de renvoi en commission de la cohésion sociale.

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote.

Le renvoi en commission BGPP de la motion M 12 « Pour rénover le cynodrome afin de le mettre à disposition des associations et de la population versoisienne » est accepté par 18 oui, aucun non et 6 abstentions (24 votants).

L'amendement proposé par M. Leiser pour la mise à disposition du cynodrome tous les jours de l'année est refusé par 10 non, 8 oui et 6 abstentions (24 votants).

c. <u>Projet de motion M 13 « Pour la réalisation en urgence de nouvelles places de crèche »</u>

Mme Schmied prend la parole :

Pour la réalisation en urgence de nouvelles places de crèche

Le Conseil municipal de la Ville de Versoix, vu l'article 29 de son règlement ;

considérant que :

En 2018, la société Eco'Diagnostic a remis une étude à la Fondation pour la Petite Enfance qui démontrait la nécessité de créer rapidement 80 places de crèche et soulignait la vétusté des structures de Fleurimage dont la levée du permis d'exploitation pourrait augmenter de 60 places encore les besoins ;

40 places de crèche au total ont pu être ouvertes aux rentrées 2019 et 2020 ;

La liste des enfants en attente d'une place de crèche n'a cependant pas été significativement réduite par l'extension de l'offre démontrant ainsi la pertinence des conclusions d'Eco'Diagnostic et l'urgence de la création de 40 nouvelles places ;

Offrir des places de crèche permet aux parents qui travaillent ou désirent travailler de bénéficier d'une gestion stable de la garde de leurs enfants, en facilitant l'organisation vie privée-vie professionnelle;

Permettre aux parents de travailler, c'est leur permettre de se constituer une meilleure prévoyance et donc de les aider à se prémunir contre des retraites qui sont pour l'instant fragilisées. De plus, les revenus ainsi générés constitueront immanquablement un intérêt fiscal pour la commune ;

L'étude d'Eco'Diagnostic présente d'ores et déjà des pistes concrètes pour la réalisation de ce projet ;

Le groupe Le Centre PDC (Le Centre) demande au Conseil administratif un plan d'action qui détaillera la création urgente de 40 places supplémentaires, la garantie du maintien des places existantes et le remplacement à moyen terme de celles mises en cause à Fleurimage.

Discussion

M. Marquis relève l'urgence de la situation et se réjouit de la création, dans des délais records, de 40 places de crèche ouvertes aux rentrées

2019 et 2020, sans grands frais d'investissement, grâce notamment à la reprise du jardin d'enfants de Montfleury par la Fondation communale pour la petite enfance. Le PLR adresse, aujourd'hui encore, ses félicitations au Conseil de fondation de l'époque et aux collègues de tous les partis de la précédente législature qui avaient permis ce très joli succès. Il relève l'intérêt, avant de créer des nouvelles places de crèche, de construire une nouvelle crèche pour permettre l'ouverture de ces nouvelles places, avec le soutien déjà accordé du Conseil de fondation.

Mme Schmied confirme que la création de places de crèches prend du temps, c'est pourquoi la motion propose un plan d'action. La question de l'urgence peut être discutée et il est important aujourd'hui pour le PDC-Le Centre de redonner l'impulsion qui détaillera la création urgente de 40 places supplémentaires, la garantie du maintien des places existantes et le remplacement à moyen terme de celles mises en cause à Fleurimage.

M. Tamone prend la parole :

« Le groupe des Verts soutient activement la politique de la petite enfance et ce depuis de nombreuses années. Il a été moteur dans le mouvement qui a permis de créer 40 nouvelles places au sein de la fondation communale de Versoix pour la petite enfance.

Aussi, notre groupe réaffirme notamment la nécessité :

- D'offrir un niveau de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire adaptées aux besoins des familles
- De continuer à renforcer la péréquation financière intercommunale évoquée dans le budget afin de financer l'offre de structures d'accueil de jour dans toutes les communes
- De garantir une prise en charge de qualité pour les enfants en âge préscolaire.
- D'offrir aux familles un choix de modes de garde notamment en valorisant le travail des familles d'accueil et d'accueil de jour
- De piloter la politique de la petite enfance dans une logique d'écoute et d'échange avec les différents acteurs concernés et avec les institutions existantes.

Et c'est là que notre approche diffère largement de la stratégie des initiants de cette motion que notre groupe ne va donc pas soutenir. En effet, nous avons la chance d'avoir une magnifique fondation communale qui fonctionne à merveille, en bonne entente avec le Conseil administratif et le conseil municipal. Il a été prévu que chaque groupe de notre conseil puisse y déléguer un membre.

Aussi, plutôt que de soutenir une motion inadaptée sur la forme, nous invitons le groupe du PDC - le Centre, à prendre langue avec son délégué afin que celui-ci soit plus attentif aux discussions qui ont lieu au sein du conseil de fondation ; il y aurait entendu que la question de l'augmentation du nombre de places est une stratégie qui a déjà été évoquée au sein de ce conseil et il aurait ainsi pu y apporter un soutien

explicite. Même s'il y a en effet des obstacles à une telle stratégie, la fondation y travaille

Il est pour le moins surprenant de relever que le groupe PDC - le Centre, qui s'est à plusieurs reprises targué d'être le gardien des bonnes pratiques en matière de conduite politique depuis le début de cette législature, n'ait pas la sagesse d'appliquer à lui-même la démarche adéquate, en faisant usage des institutions efficaces de notre commune . »

Il est évident pour le PS que le dossier des places de crèches est un souci permanent. D'ailleurs, le PS a lancé une initiative populaire fédérale pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous. L'aspect urgence est également problématique puisqu'il faut que cela soit réfléchi, il faut que cela soit mieux conçu. Si urgence il y a, elle doit s'étaler sur un certain temps malgré tout.

M. Zeder a cru entendre dernièrement que la Ville de Lausanne avait décrété l'ouverture de 1200 places de crèche. On n'en demande pas autant à Versoix mais il confirme qu'il y a une volonté politique d'aller de l'avant et d'en discuter autour d'une table. Il indique par ailleurs comme cela a été évoqué que le délégué du Conseil municipal au sein de la Fondation n'est pas silencieux mais n'est pas forcément entendu.

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote.

Le renvoi au Conseil administratif de la motion M 13 « Pour la réalisation en urgence de nouvelles places de crèche » est refusé par 18 non, 5 oui et 1 abstention (24 votants).

d. <u>Projet de motion M 14 « Création d'une fondation intercommunale pour les infrastructures sportives »</u>

M. Leiser prend la parole :

Création d'une fondation intercommunale pour les infrastructures sportives

Le Conseil municipal, vu l'article 29 de son règlement, considérant :

Que notre région située sur la rive droite du lac se compose de plusieurs « petites communes » dont les ressources sont limitées ;

Que notre région genevoise située sur la rive droite du lac se compose actuellement de plus de 36'000 personnes si l'on considère les communes suivantes : Versoix (13'500) ; Bellevue (3'200) ; Genthod (2'800) ; Collex-Bossy (1'600) ; Chambésy (3'800) ; Grand-Saconnex (11'300) et Céligny (700).

Que la population et la configuration fiscale de petites communes voisines (par exemple Bellevue) sont en mutation ;

Qu'un tel bassin de population ne peut plus se contenter de solutions très locales, ne répondant qu'à des besoins de base souvent trop limités ;

Que certaines infrastructures n'existent pas ou sont insuffisantes (comme par exemple l'accès aux lignes d'eau en toute saison) et que de nouvelles disciplines sportives apparaissent régulièrement ;

Que les infrastructures régionales actuelles sont pour le plus souvent vieillissantes et nécessitent des rénovations ;

Que nous menons une politique en faveur de la santé et du social qui nécessite aussi un soutien au activités sportives ;

Que le réseau et la cadence des transports publics s'est nettement développée et qu'elle permet désormais des déplacements réguliers d'une commune vers l'autre ;

Que la centralisation de pôles d'excellence permettrait d'intéressantes économies d'échelle, notamment en matière de ressources techniques, énergétiques et humaines.

Invite le Conseil administratif:

à travailler de concert avec leurs homologues des communes de la rive droite du lac afin de créer une fondation intercommunale en charge de la gestion et du développement des infrastructures sportives, comme cela existe par exemple sur la rive gauche avec les infrastructures dites de « Sous-Moulin ».

Discussion

M. Marquis indique que son groupe s'est volontiers associé à ce projet qui est une excellente occasion de parler de politique sportive. Il précise que le centre sportif de Sous-Moulin est un groupement intercommunal et non une fondation. La différence, assez sensible, mérite une discussion en commission. En se référant à la récente création du groupement intercommunal de Pré-Bois, M. Marquis constate que la question est évidemment d'actualité et il relève l'intérêt de la traiter en commission.

M. Marro prend la parole :

"En premier lieu, il apparaît que la motion M14 ressemble au projet de « Régio-Nage » dont Monsieur Leiser a été président/fondateur sauf erreur et j'en ai été membre.

Ensuite, je relève que cette motion fait mention notamment des infrastructures du centre sportif de Sous Moulin.

Les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex (dites les Trois-Chênes) sont unies de longue date à travers les activités sociales, culturelles et sportives de leurs habitants. Le Centre Sportif Sous-Moulin actuel, fruit de cette étroite collaboration, relève donc d'une longue histoire qui remonte déjà au début du siècle passé... Ensemble, elles ont

construit entre autres des terrains de foot, de tennis, une piscine, une salle omnisport etc.

Quelques exemples parmi d'autres :

En 1945, achat, par Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, d'un terrain destiné au football (actuel terrain principal), dont l'aménagement a été complété au fil des années (vestiaires, tribunes, buvette). Grâce à la construction de la "Route Blanche" et des remaniements parcellaires qui en ont découlé, les Communes ont pu acquérir de nouveaux terrains, sis côté sud de la route de Malagnou.

En 1970, la nouvelle surface (47'000 m2), à destination sportive, est le véritable détonateur du complexe sportif réalisé - et à réaliser - sur les Trois-Chênes.

Créé en 1983, le Centre sportif sous Moulin acquiert sa majorité juridique et son autonomie en 1985 qui comprend entre autres les Trois-Chênes.

Même si le Sous-Moulin est l'un des plus grands centres sportifs, il semble que tout le monde n'en profite pas suffisamment, certains des habitants se rendent à Puplinge, Choulex, Meinier, Vésenaz ou Veyrier voire à Vessy ou au Bout du Monde.

Sur la Rive droite, je constate notamment que :

- il y a 3 centres sportifs, avec des terrains de foot (au Grand-Saconnex, à Collex-Bossy et à Versoix);
- les communes de Pregny-Chambésy, Bellevue-Genthod et Collex-Bossy travaillent en étroite collaboration pour le foot, au stade de Collex et pour différentes autres activités sportives;
- deux piscines se trouvent sur la Rive droite à Pregny Chambésy (réservée aux habitants) et à Versoix. A cela s'ajoute une piscine couverte (au Grand-Saconnex);
- la plus belle salle de gym de la région se trouve à Genthod;
- à Genthod-Bellevue et à Pregny-Chambésy il y a notamment des sociétés de gym etc.

Dans la mesure où il n'y a actuellement aucun grand projet à Versoix, tel une piscine olympique, je ne vois pas aujourd'hui la raison de créer une fondation intercommunale.

Quant au projet de la salle omnisport, projet que j'ai soumis en 2005 déjà, mais qui a tout d'abord été refusé... il a fallu attendre plus d'une dizaine d'années pour que tous les partis acceptent de faire « une étude ». Il est clair que je ne verrai jamais ce projet qui se trouve dans les plans des investissements non prioritaires. Pourtant, les clubs sportifs de Versoix en auront bien besoin, vu le manque d'infrastructures sportives à Versoix. Si on crée une fondation pour la salle omnisport, cela voudra dire qu'il faudra encore la partager avec les autres associations sportives des autres communes.

Nos autorités de l'époque ont manqué la coche, il y près de trente ans lorsque la piscine et la piste d'athlétisme ont été créées.

Pour terminer, il existe sauf erreur déjà une sorte de fondation intercommunale pour la piscine couverte à Pré-Bois. Pourquoi alors vouloir en créer encore une nouvelle ?

Au vu de ce qui précède, je suis d'avis de refuser ce projet de motion. »

- M. Leiser remercie M. Marro du parti socialiste d'avoir expliqué pourquoi il n'avait pas rejoint ce projet de motion. Il considère qu'à l'époque de la construction du centre sportif la réflexion n'intégrait pas la notion intercommunale ou régionale. Il précise que cette motion a pour motivation de réfléchir globalement et régionalement aux besoins et à la manière d'y répondre. Il est convaincu qu'on ne peut plus travailler chacun dans son coin et relève l'importance de se mettre autour d'une table pour réfléchir. Il invite M. Marro et son parti à tourner la page du passé et à ouvrir celle du futur.
- M. Foster considère qu'il est de plus en plus important d'avoir un plan directeur communal pour le sport, tant au niveau des quartiers que du centre sportif, mais également au niveau intercommunal.

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote.

Le renvoi au Conseil administratif de la motion M 14 « Création d'une fondation intercommunale pour les infrastructures sportives » est accepté par 23 oui, aucun non et 1 abstention (24 votants).

- e. Le rapport au Conseil administratif concernant la motion M 7-A « Pour établir une stratégie permettant d'assurer une continuité d'une présence efficace de la Police municipale sur le territoire de Versoix » est disponible dès ce jour sur l'Extranet.
 - M. Marquis remercie le Conseil administratif pour la publication de ce rapport et souligne qu'il s'agit d'un très bon petit rapport. Le PLR adhère pleinement à ce projet qui concerne l'ensemble de la région.
 - M. Tamone indique que le groupe des Vert.e.s s'associe pleinement aux paroles exprimées à l'instant par M. Marquis et adresse ses félicitations au Conseil administratif.
 - M. Riat est extrêmement satisfait de la publication de ce rapport. Il constate à la lecture du budget 1ETP supplémentaire pour les APM et constate que la progression est *crescendo*. Il relève par ailleurs l'énorme marge de manœuvre en ce qui concerne la progression salariale et souligne la pertinence de favoriser une unité supplémentaire. Il signale enfin un grand changement attendu en 2023 avec le départ du chef de poste actuel.
 - M. Zeder indique que le PDC est très satisfait de ce rapport et se réjouit de voir la suite.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

8. RESOLUTIONS

Néant.

9. QUESTIONS

a. Réponse du Conseil administratif à la question orale de Mme Schneckenburger du 12 septembre 2022 concernant la publication sur le site internet de la commune d'un plan schématisé du parcours des bus TPG et l'ajout sur le dépliant des itinéraires piétons des arrêts de bus.

M. Lambert indique que ces informations sont disponibles sur le site internet de la mairie, onglet « Vivre à Versoix », section « Transports - Mobilité », chapitre « Bus ». On y trouve le schéma de la fréquence des arrêts, avec leurs noms ainsi que les horaires pour les lignes 50-52-53-54-55-59 et 20. Une superposition avec les cartes piétons pourrait se faire en fonction des positions géographiques ou topographiques avec une extraction de plan par les TPG. A suivre.

b. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Riat du 12 septembre 2022 concernant la participation du chef de service responsable de la protection de la population aux séances de la commission BGPP.

Mme Tchmakerten prend la parole :

« Le Conseil administratif tient à rappeler que l'interlocuteur officiel des présidents de commission et des commissaires est le Conseiller administratif délégué. Pour ce qui concerne les séances de commissions qui sont soumises au secret de commission, un ou une chef de service peut être invité pour répondre éventuellement à des questions techniques. Dans le cas présent, j'invite M. Riat à venir évoquer la question directement avec moi. »

c. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Curvaia concernant le plan d'action prévu du Conseil administratif concernant les éventuelles coupures de courant et de gaz à venir et l'accompagnement des communiers.

Mme Enhas indique que cette question revient sur les difficultés d'approvisionnement énergétique en Suisse. Elle signale plusieurs strates de réponses :

La Confédération a mis en place des incitations à ne pas gaspiller l'énergie et à l'utiliser avec parcimonie. Ces incitations sont également appliquées au niveau interne de l'administration.

Le Conseil d'Etat a créé une Task Force « énergie » le 7 septembre 2022, l'objectif étant de mettre en place un plan d'action. L'Association des communes genevoises (ACG) est partenaire pour les communes de cette Task Force. Le 28 septembre, le Conseil d'Etat a formulé des recommandations à l'attention des communes (à consulter, accessible au public).

L'ACG a la volonté d'harmoniser les différentes pratiques au sein des communes genevoises. Des discussions ont eu lieu pour permettre une mise en œuvre le plus homogène possible au niveau des communes. L'ACG a émis des recommandations, plus particulièrement en ce qui concerne les installations sportives et l'éclairage public.

Sur le plan communal, des réflexions sont en cours et des groupes de travail interne à l'administration cherchent des solutions et des pistes de réduction de consommation d'énergie. A ce jour, le Conseil administratif a décidé de suivre les recommandations de la Task Force « énergie » et du Conseil d'Etat en appliquant les principales mesures suivantes :

- chauffage réglé à 20 degrés dans les bâtiments administratifs,
 à 17 degrés dans les salles de sport
- interdiction d'utiliser les appareils de chauffage mobiles
- baisser le chauffage le week-end
- supprimer la distribution d'eau chaude dans les lieux de travail
- etc.

Ces mesures en matière de chauffage et de baisse de la consommation d'électricité et de la consommation d'eau ont fait l'objet d'une communication aux collaborateurs.

De nombreux travaux visant à éviter le gaspillage d'énergie ont déjà été entrepris depuis plusieurs années. Ces mesures immédiates visent à renforcer ce contrôle de la consommation. D'autres mesures nécessitant des investissements plus importants sont encore à l'étude.

S'agissant des mesures de soutien et d'accompagnement aux communiers, elles ne peuvent pas être prises de manière autonome et sans coordination avec les partenaires (Confédération, canton, ACG).

d. Question orale de M. Kapp qui demande, concernant le budget 2023 de la Ville de Versoix, si le Conseil administratif prévoit un réajustement au cas où les prévisions cantonales devaient se montrer plus pessimistes.

Mme Tchamkerten rappelle qu'elle a précisé lors de la présentation du budget qu'il n'y aurait pas de question sur le budget ce soir.

- e. Question orale de M. Kapp qui demande, concernant la sortie annuelle des aînés, pourquoi le nombre de participants est limité.
- f. Question orale de M. Kapp qui demande quelles sont les solutions alternatives à l'aération des locaux de la Maison du Charron durant l'automne et l'hiver.
- g. Question orale de M. Zeder qui demande si le maintien de l'ouverture de la patinoire malgré les dépenses en énergie est approprié.

Séance du 10.10.2022 Mairie de Versoix Conseil municipal

Mme Enhas indique que ce sujet a fait l'objet de discussions au sein de l'ACG en vue d'harmoniser les pratiques. L'idée est de maintenir l'ouverture des patinoires extérieures saisonnières, afin notamment de permettre la création de lien social.

- M. Varonier fait part de son étonnement concernant la décision de maintien de l'ouverture de la patinoire, étant lui-même intervenu lors des discussions à ce sujet au sein de la commission BGPP. Il regrette qu'un débat n'ait pas précédé la décision du Conseil administratif.
- h. Question orale de M. Tamone, qui demande, concernant la Coupe du monde de football au Qatar et la mise à disposition d'espaces pour voir les matches, quelle est la position de la commune et du Conseil administratif.
- i. Question orale de M. Pinto-Pereira qui demande, concernant l'ouverture de la patinoire, si une version avec patins à roulettes pourrait être envisageable.
 - Mme Enhas indique que la question a été posée au sein de la commission culture, sports et manifestations. Elle relève l'intérêt de cette proposition dont la réalisation n'est malheureusement techniquement pas possible pour cette année.
- j. Question orale de M. Curvaia qui demande, concernant la distribution de bons d'achat similaires aux bons d'achats distribués pendant la période COVID, si une telle opération pourrait être à nouveau envisageable.

10. PETITIONS

Néant.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Ornella Enhas, Maire

Cérémonie des Jubilaires

Cette cérémonie a eu lieu lors d'un après-midi festif le mercredi 6 octobre dernier à la salle Lachenal. Cette année 16 couples fêtaient leurs 50 ou 60 ans de mariage, 12 personnes fêtaient leurs 90 ans et 2 personnes leurs 100 ans ! Mme Enhas signale avec satisfaction qu'un jeune de la commune s'est proposé d'animer cette cérémonie en faisant revivre, avec images et sons à l'appui, les actualités des années de naissance de ces personnes, afin de faire revivre les souvenirs et d'échanger entre eux sur ces années passées. Les retours sont très positifs, les jubilaires ont beaucoup apprécié de se retrouver ensemble pour fêter ce moment important de leur vie.

Forum des jeunes

Samedi 8 octobre a eu lieu le Forum des jeunes dans le cadre du dispositif « Place aux jeunes ». Plus de 50 jeunes ont participé à ce forum, organisé et animé par les jeunes eux-mêmes, et ont pu partager leurs projets. AU menu de cette 2^e édition, le discours des autorités avec la participation de M. le Conseiller d'Etat M. Apothéloz, une démonstration de boxe thaïe et des témoignages de jeunes qui ont pu mettre en œuvre leur projet dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs. L'après-midi s'est terminée par une partie festive en musique animée par un DJ versoisien très connu et un rappeur.

Mme Enhas se réjouit du succès de ce dispositif qui bénéficie d'une subvention cantonale dans le cadre de la politique de développement de la cohésion sociale en milieu urbain. Elle est également très heureuse de signaler que de nouveaux projets pour 2023 sont en préparation par les jeunes.

Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants

La cérémonie d'accueil des nouveaux habitants, sur invitation, aura lieu le 15 octobre 2022 à la salle Lachenal de 10h30 à 13h00. Cette cérémonie permet d'accueillir officiellement les nouveaux habitants, leur souhaiter la bienvenue et leur faire découvrir la vie communale et les prestations et activités organisées sur la commune afin notamment de leur permettre de s'intégrer plus facilement sur notre commune.

Ma commune, mon quotidien

Cette campagne, lancée par l'ACG, met en lumière les nombreuses prestations délivrées à la population par les communes genevoises. Cette campagne s'étend sur l'ensemble du territoire genevois. Site internet de la campagne : https://geneve-communes.ch

M. Cédric Lambert, Vice-Maire

<u>Aménagements - Travaux</u>

- Dernière étape des travaux de réaménagement du chemin Ami-Argand.
- Les travaux à la route de Saint-Loup sont en cours (construction d'un collecteur d'eaux claires entre le canal de Versoix et le nouveau bassin de rétention). Accès route de Saint-Loup et accès privés maintenus en tout temps avec une gestion du trafic par feux de circulation.
- La construction d'une rampe d'accès à l'eau pour personne à mobilité réduite et l'agrandissement de la grève à Choiseul vont démarrer, l'autorisation de construire ayant été obtenue (travaux annexes à réaliser).
- Les travaux au Centre sportif sont terminés.
- Le démarrage des travaux concernant le remplacement des WC de la gare et de la Place bordier par des WC autonettoyants interviendra au mois de novembre 2022, pour une durée d'un mois.

1^{er} octobre 2022 : visite en forêt, à la demande des Conseillers municipaux souhaitant connaître la politique forestière

5 octobre 2022 : inauguration de la vélostation.

M. Lambert signale le lancement de PACA JURA qui coordonne les projets d'aménagement dans le cadre de la transition écologique. Il s'agit d'un travail à l'échelle du canton de Genève, du Pays de Gex et du district de Nyon. Les Conseillers municipaux seront contactés en début d'année prochaine pour participer à des séances ouvertes au public et aux commissions.

Culture

- Inauguration des œuvres de la Haute École d'Art et de Design (HEAD), le vendredi 14 octobre 2022, avec une partie officielle dès 19h00. Cet évènement se tiendra dans le Foyer des Caves de Bon-Séjour et sera suivi d'un concert.
- Les Artistes d'ici « En toute liberté », vernissage le samedi 22 octobre 2022 à 17h00, partie officielle à 18h00.
- Festival de guitare les 4, 5 et 6 novembre 2022, programme disponible sur le site internet de la mairie.
- 29^e édition de l'Usage des Mots et remise du Prix Lettres Frontières, le samedi 5 novembre 2022, au Boléro, de 9h30 à 19h30.

Fonds de décoration

M. Lambert signale par ailleurs la restauration de la pendule neuchâteloise de la salle des mariages par un horloger spécialisé.

Mme Jolanka Tchamkerten, Conseillère administrative

Et si on éteignait?

Venez participer les 12 et 13 octobre prochains à une expérience inédite : une marche nocturne et un atelier participatif vous est proposé afin de réfléchir à la nécessité ou non de l'éclairage sur la voie publique.

Voilà une année que le Conseil d'Etat a initié son plan Ombre et lumière qui vise l'extinction totale et permanente du réseau d'éclairage situé sur le domaine public cantonal, à l'exception des passages piétons et de certaines zones d'exception. Six ateliers participatifs au sein de six communes genevoises (Bernex, Carouge, Collex-Bossy, Jussy, Lancy et Versoix), permettront de définir justement ces zones d'exception (en concertation avec la population) qui devront être maintenues allumées avec une adaptation de l'éclairage existant. Il s'agit de définir les besoins et de clarifier d'éventuelles problématiques qui pourraient survenir.

Pour rappel, le parc des luminaires des routes cantonales est constitué de 8500 points lumineux, pour une consommation de 4mio de kwh/an. Tous les détails du projet se trouvent dans le communiqué de presse du 4 octobre du département des infrastructures.

N'hésitez plus et venez nous rejoindre à 19h30 les 12 et 13 octobre 2022!

<u>Agenda</u>

Séance « Toutes commissions réunies » le 30 novembre 2022 à 18h30 à la salle du Conseil municipal pour parler de l'état d'avancement de l'élaboration du plan climat communal.

12. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL Néant.

13. DIVERS

13.1. M. Conus prend la parole :

« J'aimerais remercier ici l'ensemble des membres de la Police qui sont venus sécuriser nos routes dès 8h30, hier matin dimanche afin de permettre le passage à travers notre commune, du 1er Tour de Romandie cycliste féminin. Il est à relever que les organisateurs ont sagement su éviter notre magnifique route de Suisse et ses 13 passages piétons rehaussés.

- **13.2.** Mme Schneckenburger tient à remercier le Conseil administratif et le chef de service, M. M. Armand-Ugon, pour l'organisation d'une sortie en forêt le samedi 1^{er} octobre dernier. Cette sortie, à laquelle tous les membres du Conseil municipal étaient invités, était fort intéressante et Mme Schneckenburger fait part de sa déception quant à la faible participation à cette sortie.
- **13.3.** Lors de l'événement « la nuit est belle » durant lequel l'éclairage communal était éteint, M. Leiser signale que les panneaux d'information communale brillaient de tous leurs feux.
- 13.4. M. Kapp revient sur l'intervention de Mme V. Schmied lors de la dernière séance concernant l'extension de la plage de Port-Choiseul. Il rappelle que les voisins de la parcelle qui appartient à l'Etat et à la commune ont eu le privilège d'utiliser cet espace public en privé, compris l'utilisation de la douche et l'accès au lac. Il considère qu'un peu de modestie de leur part ne serait pas déplacée.

M. Lambert tient à préciser, en écho à la libre expression laissée au public et suite aux propos de M. Kapp, qu'il ne s'agit pas des mêmes propriétaires qui ont profité du terrain et celle qui s'est exprimée lors de la dernière séance.

13.5. M. Riat prend la parole :

« Je m'attendais à une communication du Conseil administratif ce soir, sur un dossier délicat et disgracieux de la politique versoisienne... et comme ce n'est pas le cas, je me dois de m'exprimer. La motivation des ordonnances du Tribunal civil de l'arrondissement de Lausanne a été communiquée ce 10 octobre, dans la cause de M. Christian Séchaud et de la ville de Versoix, contre des journalistes. Pour rappel, la Présidente a rejeté la requête en

mesures provisionnelles déposée le 17 janvier 2022 par le requérant M. Séchaud Christian et la requérante, la ville de Versoix. Les frais judiciaires et les dépens sont mis à la charge de la commune et du secrétaire général. Je me demande comment le Conseil administratif va se déterminer sur la suite de la procédure, notamment sur le paiement des frais de dépens, et sur une éventuelle procédure en appel ? Et surtout au vu de la situation actuelle, ne serait-il pas temps de prendre du recul et d'analyser la situation objectivement, pour le bien des contribuables versoisiens ? »

13.6. Mme Sauter Caillet prend la parole :

« L'association des parents d'élèves du cycle d'orientation des Colombières (APECO) a appris le changement de directeur du CO des Colombières au 31 octobre, avec une rocade entre les directeurs des Colombières, Monsieur Tobias Lerch, et des Grandes-Communes, Monsieur Juan Garcia.

L'APECO a écrit au directeur général de l'enseignement obligatoire, Monsieur Stachelscheid, pour

- s'étonner d'un changement si brusque et intervenant si peu de temps après la rentrée scolaire,
- s'inquiéter des potentielles conséquences de cette rocade sur l'ensemble des publics des 2 écoles concernées,
- réagir à l'apparente simplicité de la démarche et à la communication somme toute très ordinaire qui en a été faite auprès des parents,
- demander d'être informés des actions entreprises pour s'assurer d'une transition bienveillante et positive envers toutes les personnes concernées et
- lui demander de prendre en compte le facteur humain dans son action et sa communication, non seulement dans ses aspects problématiques, mais aussi comme potentialités d'amélioration des situations.

Dans le cadre de cette annonce faite aux élèves par l'intermédiaire de leurs professeurs, elle signale un devoir de réserve des professeurs peu appliqué et , ce qui montre l'émotion suscitée par cette annonce.

13.7. M. Curvaia signale que les entraînements à la nage glaciale ont commencé. La Nage glaciale se déroulera le 10 décembre prochain. Deux causes sont soutenues : la lutte contre le cancer du sein et le cancer de la prostate. Il tient à saluer les personnes présentes dans la salle qui nagent pour ces deux causes.

Parole au public

M. Dupanloup tient à féliciter les membres du Conseil municipal pour l'adoption de la motion sur la mise à disposition des documents pour la presse et les habitants. Il considère que la rubrique « Archives » du site internet de la mairie pourrait être plus abondante. En effet, les actualités ont tendance à passer à la trappe trop rapidement une fois qu'elles ont eu lieu.

- S'agissant du Tour de Romandie, M. Dupanloup a pu constater un blocage de la route des Fayards pendant plusieurs minutes par le service d'ordre. Il suggère pour une prochaine fois et afin d'éviter ce genre d'incidents, de mandater le service d'ordre municipal pour la gestion de certains carrefours sensibles.
- M. Honoré signale qu'un communiqué de presse produit par la mairie concernant la décision de condamnation du journal Vigousse ne lui est pas parvenu et il s'en étonne. Il est interpellé par le fait que certains journalistes reçoivent les communiqués de presse de la mairie et pas d'autres. Il se demande s'il s'agit d'une volonté et d'un fait du Conseil administratif in corpore. Par ailleurs, il propose de faire figurer le communiqué de presse sur le site internet de la mairie.

Mme Enhas tient à préciser que le communiqué de presse a été établi par les avocats et non pas par la mairie.

M. Honoré s'étonne que les journalistes ne puissent pas avoir accès à un communiqué de presse de la mairie fait par les avocats de la mairie.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 23h30.

* * * * *